

CRISE MONDIALE ET REGULATION

PAR

Guy FEUER*

AVEC LA COLLABORATION DE

David-Christian HOUTONDJI** et Batina MOULAYE**

L'auteur de ces lignes n'est ni économiste ni spécialiste de la science financière. Il n'a d'autre titre à s'exprimer sur la crise présente que son souhait de soumettre au lecteur quelques réflexions et quelques questions émanant d'un internationaliste qui, devant cette crise, réagit moins en expert qu'en homme ordinaire, pour ne pas dire en homme de la rue. Il tient à préciser que, étant donné l'ampleur des problèmes et la minceur de ses compétences, ces propos n'expriment que des points de vue subjectifs et interrogatifs, dans la mesure où il est avéré que la crise s'explique de multiples façons et où, pour l'instant, il n'existe pas de certitudes quant aux moyens d'en sortir. On ne s'interdira pas, cependant, de laisser parler ce qu'on croit être le plus élémentaire bon sens, en essayant de ne pas verser dans l'irréalisme, l'angélisme ou l'illuminisme, mais sans rejeter l'imagination prospective...

La crise, qui ravage actuellement la finance mondiale et atteint l'économie réelle un peu partout sur la planète, suscite à la fois l'inquiétude et la curiosité des observateurs. Elle ne cesse d'attirer l'attention des spécialistes de diverses disciplines, qui s'attachent jour après jour à en décrire les symptômes, à en rechercher les causes et à suggérer des moyens pour la surmonter.

Sans prétendre aucunement nous substituer aux experts, mais au contraire en nous appuyant sur leurs travaux, nous voudrions simplement présenter ici quelques observations d'ordre général sur l'un des aspects de la crise qui intéresse les relations internationales : cette crise n'apparaît-elle pas, entre autres choses, comme une crise de régulation résultant de la méconnaissance, de la carence ou même de l'absence, en certains cas, d'un ensemble de normes dont l'existence, la cohérence et l'efficacité eussent peut-être permis soit d'éviter cette crise, soit d'en atténuer les effets, soit d'en faciliter le dénouement ?

Cette question demande que, à titre préalable, on précise deux points. Tout d'abord, il nous paraît évident que la crise résulte de causes autrement nombreuses et complexes que simplement de déficiences normatives. Le problème des normes s'insère dans tout un réseau de questions qui vont de la gestion bancaire et de la politique monétaire à la psychologie du spéculateur et aux conséquences d'une mondialisation voulue comme néo-libérale. Nous isolons ce problème ici afin de nous limiter à ce dont nous pouvons parler un peu moins mal. Nous nous permettons cependant, chaque fois que nécessaire, de faire allusion aux causes de la crise autres que celles qui touchent à la régulation, car les défaillances de celle-là en sont indissociables, soit qu'elles les provoquent, soit qu'elles en résultent. En second lieu,

* Professeur honoraire des Universités.

** Doctorant(e) à l'Université Descartes (Paris V, France).

nous entendrons ici les termes de « norme » et de « régulation » dans le sens le plus large possible : nous croyons en effet que la crise a des dimensions beaucoup plus profondes que ne le laisseraient croire des analyses concernant seulement les domaines bancaire, financier ou monétaire et, donc, les règles qu'il conviendrait de modifier ou d'introduire en de tels domaines. Aborder l'examen de cette crise sous l'angle de la régulation demande donc, croyons-nous, qu'on ose dépasser le plan des normes techniques et juridiques pour envisager aussi celles qui devraient régir les comportements psychologiques et les choix éthiques des acteurs directement ou indirectement impliqués.

D'où les deux niveaux auxquels nous voudrions situer les réflexions que nous proposons, étant entendu qu'il ne s'agit ici que d'un essai rapide et cursif et non d'une analyse en profondeur.

LA QUESTION DE LA REGULATION INSTITUTIONNELLE

Comme un grand nombre d'observateurs, nous croyons, personnellement, que l'un des principaux facteurs de la crise – mais non le seul, évidemment – se trouve dans le refus quasi « viscéral » qu'oppose à l'idée même de « régulation institutionnelle » le néo-libéralisme qu'on a tenté d'imposer dans les activités économiques et financières rendues presque universelles par la mondialisation. Précisons que par l'expression « régulation institutionnelle », nous voulons désigner deux grands corps de règles : celles qui émanent de la puissance publique au niveau supérieur (sur le plan national et sur le plan international) et celles que produisent les organismes techniques (notamment les banques et autres organismes à vocation financière) au niveau subordonné. Dans cette perspective, nous avons à nous interroger d'abord sur les symptômes de la crise, ensuite sur ses causes.

Les symptômes de la crise

Les défaillances de la régulation apparaissent tant au niveau national qu'au niveau international. L'analyse internationale ne peut cependant pas ne pas tenir compte des réalités internes qui sont à l'origine de la crise, en premier lieu de la réalité américaine, puisque c'est aux Etats-Unis qu'a éclaté celle-là. Toutefois, la crise s'étant étendue très rapidement à l'ensemble du monde ou presque, elle est directement liée à la mondialisation/globalisation.

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire qu'une crise économique et financière née dans un pays s'étend à l'extérieur de ce pays et prend une dimension internationale. Celle à laquelle nous assistons ne diffère pas par sa nature de celles qui l'ont précédée. Ce qui l'en différencie, c'est son extension universelle et son caractère polymorphe.

L'extension géographique de la crise

La crise apparaît comme quasi universelle. Sa diffusion à travers le monde entier, ou presque, a été particulièrement rapide.

Cette extension quasi universelle de la crise ne signifie pas que celle-là a touché l'ensemble des pays du monde de manière uniforme. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont d'abord les pays les plus développés qui en subissent le plus directement et le plus gravement les effets, sans doute parce qu'ils appartiennent, en gros, au même type de système économique que les Etats-Unis et qu'ils sont le plus profondément liés à ce pays et entre eux.

C'est le cas, notamment, des pays européens et du Japon, encore que, à l'intérieur de cet ensemble, il faille opérer des distinctions qui s'observent de pays à pays (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Espagne, anciens pays de l'Est, Japon, etc.). Cela étant, un sujet d'étonnement surgit, même si cet étonnement se dissipe rapidement parce qu'il s'explique facilement : la crise s'est étendue aux pays émergents, notamment aux plus grands d'entre eux, d'abord à la Chine – dont nous recevons tous les jours des nouvelles touchant au ralentissement de sa croissance et aux conséquences qui s'ensuivent. En témoigne aussi la débâcle des bourses asiatiques. En fait, on croyait peut-être l'économie de ces pays plus solide qu'elle n'est réellement et ils se sont révélés plus fragiles qu'on ne l'imaginait. Par ailleurs, il faut prendre en compte l'importance de leurs liens financiers avec les Etats-Unis, notamment en ce qui concerne la Chine, qui finance une partie notable du déficit américain par ses achats massifs de bons du Trésor et qui se trouve donc plus ou moins affectée par les fluctuations secouant leur partenaire. De même doit-on prendre en considération le volume et la nature du commerce des pays émergents avec les Etats-Unis et les autres pays développés : la diminution de leurs exportations à destination de ces pays a des conséquences immédiates sur leur croissance, notamment lorsqu'ils ont conçu cette croissance comme tirée avant tout par les exportations. La Russie se présente elle aussi comme touchée par la crise, mais, aux dires des dernières déclarations de son premier ministre Vladimir Poutine, elle disposerait des moyens de résister. On a moins parlé jusqu'ici de l'impact de la crise sur les pays émergents non asiatiques, Brésil, Argentine, Afrique du Sud. Quant aux pays en développement, on a entendu des avis divergents sur les effets que la crise entraînait pour eux. Selon certaines opinions, ils sont moins exposés à ces effets, dans la mesure où – pour une fois – la faiblesse de leurs économies les met en marge de la tempête qui secoue les économies plus développées et plus interdépendantes ; mais, selon d'autres opinions, ils risquent de souffrir plus gravement qu'on ne le dit, pour différentes raisons : baisse de la demande des pays développés, amenuisement de l'aide fournie par ces pays, diminution des recettes du tourisme et des transferts effectuées par les immigrants, etc. De toute façon, il est sûr que, en dépit de toutes ces nuances et différences, la crise présente peut être considérée comme une crise mondiale.

Si elle a touché aussi rapidement et aussi profondément la quasi-totalité des économies de la planète, c'est bien parce qu'elle est étroitement liée au processus de mondialisation dont nous sommes les témoins depuis les décennies 1980-1990. Sans avoir à reprendre ici une analyse approfondie du phénomène, dont tout un chacun est supposé bien informé, nous en retiendrons deux des aspects susceptibles d'éclairer notre compréhension de la crise : en premier lieu, comme l'ont montré la plupart des analystes, la mondialisation a été et est d'abord une mondialisation financière¹ ; en second lieu, elle ne peut être dissociée du progrès foudroyant des technologies de l'information et de la communication – progrès induit lui-même par la dynamique du capitalisme sans cesse en recherche d'innovation – et qui a accru dans une proportion inconnue auparavant la diffusion des nouvelles, les transactions en temps réel et la rapidité des mouvements de libre-circulation des capitaux.

Une crise polymorphe

La description des symptômes de la crise pourrait s'en tenir aux aspects conjoncturels de celle-là, encore qu'il faille s'entendre sur ce qu'on considère comme conjoncturel, notamment du point de vue de la durée des périodes considérées. Toutefois, on raisonnerait alors sur une réalité tronquée. Certes, la crise actuelle a commencé par être en quelque sorte une crise internationale du crédit. Cela étant, il est apparu qu'elle s'étendait rapidement à

1 Charles-Albert Michalet, *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, La Découverte, Paris, 2002, 212 p.

l'économie réelle – à commencer par les secteurs de l'immobilier et de l'automobile –, entraînant avant tout une très inquiétante aggravation du chômage, qui atteint directement la vie quotidienne et la sécurité matérielle des individus et des familles. Enfin, on le sait bien, la crise financière s'imbrique avec d'autres crises qui frappent actuellement les activités planétaires et agissent et rétroagissent les unes sur les autres : crise des matières premières et de l'énergie, crise alimentaire dans les pays les plus pauvres, crise écologique de plus en plus inquiétante, crise des négociations commerciales multilatérales, etc.

Que cette crise universelle et polymorphe soit liée à la mondialisation, voilà qui n'étonnera personne. C'est là une donnée qui tombe naturellement sous le sens. Ce qui doit nous amener tous à réfléchir plus avant à la question de savoir pourquoi la mondialisation a entraîné une crise de cette ampleur et de cette profondeur.

Les causes de la crise

Nombreux sont ceux pour lesquels l'explication essentielle réside dans l'inspiration néo-libérale qui a dominé la mise en route du processus de mondialisation. Quoique l'on pense du néo-libéralisme à l'anglo-saxonne, une chose est sûre, c'est qu'il a contribué à façonner ce qu'on peut appeler une idéologie du désengagement de l'autorité publique. Cependant, les causes de la crise ne sont pas uniquement d'ordre idéologique. Nous verrons plus bas que, par sa nature, cette idéologie a autorisé et favorisé des comportements aberrants, qui trouvent leur source non seulement dans l'idéologie en question, mais aussi dans les profondeurs obscures de la nature humaine. Cette affirmation est à la base de la thèse que nous soutenons ici.

Les « 3 D »

Retenons d'abord de la vulgate néo-libérale les éléments de base qui, selon nous, constituent l'une des sources de la crise. Nous voulons parler de la fameuse doctrine des « 3 D » : décroissance, déréglementation, désintermédiation... Autrement dit, pour ce qui concerne notre propos, la mise en pratique de l'idéologie néo-libérale a entraîné une sorte de mise à l'écart des contrôles qu'exercent normalement et habituellement les institutions collectives sur les activités individuelles. A quoi s'ajoutent, dans la hiérarchie des formations sociales, les contrôles des institutions supérieures (notamment les Etats) sur les activités des institutions subordonnées (notamment les banques et les divers organismes financiers). C'est en cela que le néo-libéralisme peut être considéré comme un facteur de déconstruction d'un ordre économique fondé jusqu'alors, dans les pays de tradition libérale classique, sur un certain équilibre entre l'intérêt général – protégé par la loi – et les intérêts particuliers – exprimés dans les contrats. Renvoyons ici à certains courants de l'Ecole de Chicago, notamment aux promoteurs de la *Law of Economic*, Richard Posner² et autres. Ce que ces courants de pensée ont entraîné, ce n'est pas à proprement parler une « a-nomie », c'est plutôt une sorte d'« an-archie » dans le choix et la mise en pratique de techniques financières, bancaires et monétaires jusqu'alors plus ou moins codifiées et encadrées par des réglementations générales ou sectorielles. Il semble bien que le nœud gordien de la crise réside dans deux aspects conjoints d'un usage extrême de la liberté : la dérégulation et la sophistication indéfinie des techniques financières, qu'on a souvent mises en œuvre sans vouloir admettre la nécessité de barrières régulatrices. On voit ici distinctement l'articulation entre différentes formes d'usage de la liberté, qu'on s'est reconnues tant sur le plan juridique

² Richard POSNER, *Economic Analysis of Law*, Aspen Publisher, 2007 (6^e éd.), 747 p.

et financier, dont il est question ici, que sur le plan psychologique et éthique, dont on parlera plus loin.

On comprend mieux alors la multiplicité et la complexité des aspects de la crise tels que les analysent les experts :

- déficit financier et commercial et endettement des Etats-Unis, explicables en partie par l'esprit américain de surconsommation, en partie par la nécessité – voulue comme telle – d'alimenter le monde en dollars et de constituer la base du crédit mondial ;

- création de techniques de plus en plus sophistiquées, notamment la titrisation – que beaucoup placent au cœur même de la crise –, et recours aux produits dérivés ;

- problèmes liés à la gestion des risques, choix inconsidérés, dilution, transfert par les banques de créances titrisées et, ainsi, sorties de leur bilan, etc. ;

- primat du court-terme sur le long-terme et de la spéculation sur l'investissement ;

- orientation donnée à des techniques libérales classiques, du fait de leur utilisation dans un climat extrême résultant de l'idéologie néo-libérale : maximisation des profits, concurrence de plus en plus implacable, recherche de la compétitivité à tout prix, rejet des contrôles, primat du marché sur l'Etat de droit, etc.

Le dévoiement du libéralisme

Laissant de côté les critiques, par les marxistes et les antimondialistes radicaux, qui se sont abattues sur les conceptions que véhicule le néo-libéralisme, nous retiendrons celle qui nous paraît le plus directement en rapport le plus étroit avec la crise : selon cette critique, le néo-libéralisme est à l'origine de la crise car il s'analyse non comme un épanouissement mais comme un dévoiement du libéralisme. C'est un libéralisme, certes, mais un libéralisme sauvage et c'est en tant que tel qu'il doit être dénoncé. On pourrait tenir à son endroit le même type de raisonnement que celui qu'Aristote appliquait à sa description des régimes politiques – la monarchie déviant en tyrannie, l'aristocratie en oligarchie, la démocratie en démagogie. Pour les tenants de telles critiques, la solution n'est pas de rejeter le libéralisme et le capitalisme, c'est d'apporter les correctifs qu'appellent les déviations d'où est issue la crise. Il est vrai que, pour d'autres, cette crise aurait un caractère beaucoup plus radical et marquerait le commencement de la fin du capitalisme...

Restons-en pour l'instant à la loi au sens juridique – nous parlerons plus loin de la loi morale. Nous estimons que la nécessité absolue d'encadrement par le droit des activités économiques et financières nationales et internationales oblige à réfléchir sérieusement aux deux grandes critiques du néo-libéralisme que nous nous contenterons de rappeler sans en traiter en détail : critique de la doctrine du « marché autorégulé » et critique, non point de l'« économie de marché » mais de la « société de marché ».

Sans préjudice des autres aspects de ces questions, et donc sans évoquer ici celle des plans de relance ou des politiques néo-keynésiennes qui semblent faire un retour en force sur la scène économique, mais qui ne sont pas en soi des opérations de régulation proprement dites – encore qu'elles puissent préparer ou provoquer de telles opérations –, il est clair que tout cet ensemble est lié de près à l'absence, aux carences et aux défaillances de normes régulatrices, soit que celles qui existent aient été gravement transgressées, soit que les sociétés internes et la société internationale n'aient pas cru devoir adopter celles qui eussent été nécessaires pour éviter le basculement...

D'où notre première conclusion : la question qui se pose désormais est celle d'un retour à une régulation juste et raisonnable, à la fois sur le plan des techniques financières et sur celui des activités économiques générales.

Cependant, que faut-il entendre par l'expression « régulation juste et raisonnable » ? Ici, la réflexion la plus élémentaire demande qu'on aille plus loin qu'on ne l'a fait : financière, économique, monétaire, la crise ne pousse-t-elle pas en réalité ses racines dans les profondeurs de l'âme humaine ? C'est à cette question que nous allons maintenant essayer de répondre.

UNE CRISE PSYCHOLOGIQUE ET MORALE

A examiner non seulement les circonstances mais aussi les déterminants de la secousse, on ne peut qu'être frappé par des défaillances de régulation bien plus profondes que la simple régulation juridique et technique. Il apparaît en effet de façon criante que cette crise est, au fond d'elle-même, une crise psychologique et morale. Nous voulons dire par là que, en adoptant des comportements et en se livrant à des activités qui ont provoqué la crise, certains gouvernements et de nombreux opérateurs économiques et financiers ont plus ou moins sciemment négligé des lois psychologiques et des normes éthiques, sans le respect desquelles la vie en société est exposée à des dangers qui, en s'aggravant, peuvent la mener à la catastrophe. Par là même, la crise ouvre sur des préoccupations qui dépassent sa propre substance et ses propres dimensions. Elle met en question les finalités de la vie économique et sociale au plan national comme au plan international et, par conséquent, nous oblige tous à nous prononcer sur le sens et le contenu de la culture dont nous nous réclamons. Elle rappelle alors la nécessité de systèmes régulateurs qui restent à déterminer. En ce sens, elle pourrait marquer un tournant dans l'histoire de l'humanité, tant au niveau des faits qu'à celui des idées. C'est d'ailleurs ce que pensent plus d'un parmi les observateurs.

Une crise de l'éthique et de la culture

Si, dans cette crise, on est conduit à se poser le problème des défaillances de la régulation éthique, c'est qu'elle nous a mis en présence de comportements que les analystes les plus sagaces n'ont pas hésité à qualifier de « déréglés » : le recours à ce terme est fort intéressant, dans la mesure où il se situe au carrefour de l'être et de l'agir, du psychologique, de l'éthique et du juridique. C'est là, à ce que nous croyons, que se situe le nœud essentiel où s'entrelacent les éléments de fond qui ont concouru à la genèse de la crise.

Les dérèglements dont il est question s'observent à tous les niveaux, quoique de manière différente quant à l'intensité et quant aux modalités. Il faut s'interroger à la fois sur le comportement des gouvernants et autres dirigeants qui ont fait ou laissé faire, par conviction, par réalisme, par ignorance, par faiblesse ou par démagogie ; sur celui des diverses catégories d'opérateurs financiers : investisseurs, spéculateurs, « traders » ou autres, plus ou moins avisés, habiles, astucieux, naïfs ou fraudeurs – il faut scruter de près les motivations qui les ont animés dans leurs choix quant à la destination et aux techniques de leurs opérations de placement ; et, enfin, sur celui du public, abusé ou consentant, comme on a pu le constater dans la crise des *subprimes* aux Etats-Unis, mais aussi et plus profondément, dans le goût effréné de la consommation et le culte de l'argent qui, secrétés par la modernité et véhiculés par les médias, ont échauffé les esprits dans tout le monde industrialisé et attisé les frustrations et les rêves dans le monde en développement. Tout cela

dans une très profonde ambiguïté, où se mêlent à la fois le désir légitime et très humain d'aisance, de bien-être et de sécurité de certains et les aspirations démesurées au luxe et à la richesse de beaucoup d'autres. On aperçoit donc dès l'abord une série de dérèglements psychologiques qui ont entraîné ou appuyé les phénomènes de dérégulation éthique. Ces dérèglements ne sont pas dus uniquement au néo-libéralisme, comme on a tendance à l'affirmer trop facilement. Ils s'expliquent aussi par des tendances profondes de la nature humaine, qu'une volonté de liberté illimitée, plus ou moins encouragée par la culture dominante et par les politiques néo-libérales, a développées jusqu'à nous conduire au bord de l'abîme.

On aperçoit ainsi très vite le point de convergence entre des états d'esprit, conditionnés ou librement choisis, et des comportements qui attendent à la prudence, à la mesure et, finalement, aux règles de toute nature garantissant l'équilibre de la personne et de la société. Il faudrait mettre ici en question quelques-unes des grandes caractéristiques de l'esprit dit « moderne » : l'économisme agressif, la liberté sans garde-fous, l'individualisme, l'égoïsme, le matérialisme... C'est donc toute une culture qu'on doit mettre en cause, dans son contenu et dans son impact sur les comportements et les choix de ceux qui ont provoqué ou de ceux qui subissent la crise. La culture dans laquelle baigne l'homme à un moment donné est pour beaucoup dans l'orientation de ses motivations et de ses choix.

Cela étant, la culture ne doit pas être le seul facteur à mettre en cause dans ces péripéties... Il faut également prendre en compte la psychologie – en particulier la psychologie comportementale – et, à la limite, la psychologie de l'inconscient. Là se trouve un des centres de la crise et il est intéressant de relever à ce propos que tout un courant d'économistes-psychologues (Kahneman, Shiller, Gabaix)³ mettent en avant actuellement les liens entre économie et affects. Les qualificatifs évoqués pour caractériser ces comportements sont significatifs : on a parlé d'irrationalité, d'irresponsabilité, d'optimisme aveugle, d'investissements inconsidérés, de financiers ou de traders fous, de cupidité et d'avidité, de pulsions effrénées, de paniques, d'affolement, de mirages, de produits imaginaires, d'argent qui n'existe pas, d'engouement factice, de « *crédits distribués massivement et sans discernement* », de « *boîtes magiques sans signification* »⁴ et j'en passe. On a insisté aussi sur un des facteurs importants qui ont provoqué la crise : la méfiance, d'abord la méfiance entre les banques lorsqu'elles ont commencé à refuser de se prêter les unes aux autres, ensuite celle du public lorsqu'il a ouvert les yeux.

Fort incomplète, cette énumération n'en est pas moins accablante. D'où l'impérieuse et urgente nécessité de trouver ou de retrouver le chemin d'une régulation, non plus seulement des institutions, mais des esprits...

Pour de nouvelles régulations

Deux grands problèmes se posent ici : il s'agit d'abord de savoir à quelles règles éthiques, donc à quelles valeurs, doivent être soumises les opérations financières et, plus largement, économiques, qui commandent une grande partie des activités humaines au plan national et international. On doit ensuite se demander à quels moyens pratiques il faut recourir pour que les valeurs auxquelles on aura adhéré pénètrent dans le vécu des hommes et des sociétés.

³ Daniel KAHNEMAN / Amos TVERSKY, *Choices, Values and Frames*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 840 p. ; Robert J. SHILLER, *Irrational Exuberance*, Princeton, Princeton University Press, 2000, 296 p.

⁴ Jacques ATTALI, *La Crise, et après ?*, Fayard, Paris, 2008, 201 p.

Règles éthiques

Proclamer le respect d'un corps de règles morales dans la vie économique et financière des Etats et de la communauté internationale implique avant tout que le contenu de ces règles soit de nature à pouvoir être accepté par tous les intéressés. Or, dans la vie nationale – tout au moins dans les pays démocratiques –, les différents groupes sociaux dont se compose la population expriment, parfois haut et fort, des convictions souvent fort éloignées les unes des autres. *A fortiori* dans la vie internationale, où des différences essentielles de culture et de civilisation impliquent parfois des oppositions qui peuvent aller jusqu'au recours à la violence...

Il est certain que rien ne peut être fait si on ne tient pas compte de cette mosaïque morale et culturelle et de sa complexité. Dans le même temps, il faut absolument éviter les cloisonnements et les affrontements qui pourraient résulter de toutes leurs différences. Dans les pays adeptes de la démocratie pluraliste, c'est précisément la démocratie qui permet de surmonter et d'apaiser les tensions. On ne louera jamais assez Amartya Sen⁵ et avec lui le PNUD d'avoir insisté sur la démocratie comme l'un des éléments constitutifs du développement humain. Sur le plan international, les choses se présentent de manière plus douteuse, plus compliquée, plus inquiétante. Sans aller jusqu'à considérer comme inéluctable le choc des civilisations tel que l'entrevoit un S. Huntington, il est clair qu'un respect réciproque et réel des cultures et des civilisations n'est pas encore entré dans les mœurs, malgré les dialogues interreligieux et les efforts de l'UNESCO. Cependant, il importe d'attirer l'attention sur un point trop souvent négligé : précisément, au-dessus et au-delà des diversités de civilisation et de culture, il existe incontestablement un fonds commun de valeurs morales, de principes de justice et d'équité sur lequel ont insisté, entre autres des Edgar Morin⁶ et des Jean-Claude Guillebaud⁷. C'est ce fonds commun qu'il est impératif et urgent de dégager et de mettre en lumière. Il n'y a guère d'autres moyens ici que de pratiquer le dialogue sous toutes ses formes et notamment, si cela se révélait possible – nous n'y croyons guère, hélas, pour l'instant –, de faire entériner ce tronc commun par les instances de délibération et/ou de régulation, sous des formes à déterminer. On est en droit de se demander si l'action menée par l'UNESCO en matière de diversité culturelle ne devrait pas être étendue, au sein de cette organisation ou ailleurs (la CNUCED, l'OCDE, par exemple), en matière économique et sociale, en particulier en ce qui concerne un problème qu'on évoque depuis plusieurs années de manière rampante mais dont la crise révèle à la fois la nécessité et l'urgence, celui d'une gouvernance économique et financière mondiale. Ce problème va évidemment de pair avec celui de la régulation, d'où la nécessité où nous sommes tous de penser aux moyens de l'établir ou au moins de s'en approcher.

Moyens d'action

Le problème de la régulation à établir ou à retrouver se pose à tous les niveaux : celui de la régulation technique et juridique au niveau national et international, celui de la régulation éthique, qui doit s'étendre jusqu'au niveau de l'adhésion des consciences individuelles et de celle des groupes à des systèmes de normes.

A vrai dire, ces divers niveaux devraient être considérés comme indissociables, libéralisation et mondialisation obligent. Au niveau national, la régulation technique et

⁵ Amartya SEN, *Ethique et économie*, PUF, Paris.

⁶ Edgard MORIN, *Vers L'Abîme*, Editions de l'Herne, Paris, 2007, 181 p.

⁷ Jean-Claude GUILLEBAUD, *La Refondation du monde*, Seuil, Paris, 1999, 365 p.

juridique dépend évidemment des diverses autorités compétentes à l'intérieur des frontières. Cependant, il est non moins évident qu'il est à peu près impossible à ces autorités d'ignorer ce qui se fait au-delà desdites frontières. La chose est particulièrement vraie dans le cadre de communautés régionales intégrées ou en voie d'intégration, notamment en Europe, où l'activité financière et bancaire est particulièrement développée.

Les choses sont plus compliquées au niveau international. Les différences et les conflits d'intérêts sont tels, dans le lacis d'Etats et de groupes privés qui constituent la société économique et financière internationale actuelle, qu'il paraît à première vue tout à fait irréaliste d'imaginer, à court terme, l'établissement de systèmes globaux de régulation, quelles qu'en soient les formes et modalités. Or, c'est là précisément que le problème se pose de la manière la plus urgente et la plus importante.

A se placer dans une optique simple et logique, il semble que deux systèmes, deux séries de mécanismes, devraient être mis en œuvre.

D'abord et avant tout, il conviendrait d'établir toutes les formes de coordination internationale possibles entre les systèmes nationaux ou régionaux existants ou à créer. C'est ici une affaire de rapports entre Etats, entre groupes privés, entre Etats et groupes privés, avec intervention souhaitable des organisations internationales compétentes.

Ensuite, se pose la question beaucoup plus délicate et pourtant capitale d'une régulation mondiale, expression et moyen d'une gouvernance mondiale dont l'universalité et la gravité de la crise révèlent à la fois l'absence et la nécessité. Et voici qu'on ressort le serpent de mer qui se dérobe à nos prises depuis les débuts de la mondialisation ! Et pourtant, c'est bien là, semble-t-il, que se trouvent à la fois l'une des racines profondes de la crise et l'un des principaux moyens d'en sortir. Tout le problème est celui des voies et moyens auxquels recourir pour amorcer l'évolution susceptible de conduire à ces fins. On n'en voit guère d'autre que celui de conférences internationales, réunies de préférence sous les auspices des Nations Unies – ou d'agences spécialisées s'il s'agit de questions plus strictement techniques. Cependant, évoquer ce procédé, c'est ne rien dire ou rêver éveillé si les acteurs intéressés, publics ou privés, ne sont pas fermement décidés à se mettre d'accord sur la mission de telles conférences, sur l'objet de leurs délibérations et surtout sur l'étendue des pouvoirs qui leur seraient conférés. Ici plus encore qu'ailleurs les tentations de logomachie ou de démagogie sont puissantes... On peut seulement espérer – mais y croit-on vraiment ? – que la gravité de la crise et les menaces qu'elle fait peser sur toutes les sociétés du monde inciteront les décideurs à faire enfin preuve d'un peu de sagesse et de sens des responsabilités, soit qu'ils créent ou réforment des institutions – notamment le FMI ou les multiples organisations financières qui ont contribué à la survenance de la crise (banques, investisseurs institutionnels, agences de notation et autres) –, soit qu'ils proclament des principes et des règles allant du moins au plus de force obligatoire (déclarations de principes, codes de bonne conduite, conventions sectorielles ou globales). On peut d'ailleurs, à ce propos, se référer à ces processus d'incarnation progressive assez fréquents en droit international économique, qui permettent le passage par étapes d'une idée à celui d'un principe moral et politique puis à celui d'une règle juridique.

A plus ou moins longue échéance – bien longue, sans doute, et pourtant le temps presse... –, l'Etat de droit devrait l'emporter dans l'ensemble des relations économiques et financières internationales. Jacques Attali l'a bien montré : le capitalisme et le marché ont besoin de l'Etat de droit. Et comment ne pas penser ici à l'impérissable formule de Lacordaire, rappelant que, dans bien des cas, « *c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit* »...

De plus, marché et Etat ont besoin de la démocratie, ajoutera-t-on, une fois encore avec Amartya Sen. Conférences et institutions internationales de régulation à venir n'ont de chances de parvenir à des résultats que si elles recueillent l'accord général des parties en présence. Tous les intéressés, tous, grands et petits, faibles et forts, pays développés et pays en développement, doivent pouvoir faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts de manière que ce qu'il convient d'appeler l'intérêt général soit celui de tous et non celui de quelques-uns seulement, notamment celui des riches et des puissants... Tous les G20 du monde sont utiles et peuvent même être bienfaisants, mais, à tourner à l'oligarchie, ils se condamnent à la stérilité, pour ne pas dire à la complicité dans l'injustice, donc à la résistance, à la critique et au refus de ceux qui se sentent exclus....

Et cela nous mène au dernier point que nous souhaitons évoquer, le moins réaliste en apparence, le plus impérieux en réalité : si droit il doit y avoir en vue d'une gouvernance mondiale, son effectivité ne peut être assurée que si ce droit prend en compte et la justice et la raison. Il ne peut plus être question de céder sur cette exigence ! C'est dire, comme nous l'avons avancé plus haut, que ce double impératif devra être dégagé et mis en œuvre grâce au concours et à la bonne foi de tous ceux qui ont en charge le destin du monde à tous les niveaux, avec l'appui de tous les citoyens, éclairés par une éducation adaptée, ainsi que par l'appui de groupements associatifs et par l'action de médias qui devraient cesser, une fois pour toutes, de substituer à la formation des consciences un « divertissement » dont on peut apprécier tous les jours le niveau et la qualité...

La crise qui dévaste le monde pourrait être l'occasion d'une refondation de ce monde. Tout le problème est de savoir si les rapaces vont faire preuve d'une astuce nouvelle pour tourner une fois de plus à leur seul profit l'évolution qui pourrait s'amorcer ou si le rêve qui transparait à travers les lignes précédentes et qui est celui d'un grand nombre d'hommes de bonne volonté va enfin parvenir à trouver un commencement de réalité. Hélas, rien n'est joué... Toutefois, ayons plus que jamais présente à l'esprit l'antique leçon grecque selon laquelle les dieux punissent l'*hubris* des hommes, l'excès, la démesure... Rappelons-nous aussi que, en promettant à Adam et Eve qu'ils seraient « comme des dieux », le serpent a attiré sur eux un châtement que les dieux de la finance moderne comme ceux qui se fient à eux feraient bien de méditer... mais c'est là, évidemment, une opinion toute personnelle....